

**Le Grand Conseil
du canton de Berne**

**Der Grosse Rat
des Kantons Bern**

Mercredi (matin) 18 novembre 2015

Direction des finances

24 2015.RRGR.307 Motion 088-2015 Gasser (Bévilard, PSA) Apprenti-e-s francophones dans l'administration cantonale Motion ayant valeur de directive

N° de l'intervention: 088-2015
Type d'intervention: Motion
Déposée le: 16.03.2015
Déposée par: Gasser (Bévilard, PSA) (porte-parole)
Dunning (Biel/Bienne, PS)
Gsteiger (Eschert, PEV)
Amstutz (Corgémont, Les Verts)
Bühler (Cortébert, UDC)
Grivel (Biel/Bienne, PLR)
Cosignataires: 6
Urgence: refusée le 19.03.2015
N° d'ACE: 1087/2015 du 9 septembre 2015
Direction: FIN

Apprenti-e-s francophones dans l'administration cantonale

Le Conseil-exécutif est chargé de donner les directives nécessaires à l'administration cantonale pour que le pourcentage d'apprenti-e-s francophones augmente de manière significative afin d'atteindre, voire de dépasser la proportion de cette population.

Développement :

Actuellement, l'administration cantonale est un des principaux employeurs du canton. A ce titre, elle se doit d'être exemplaire en particulier dans son rôle de formatrice d'apprenti-e-s. Avec plus de 600 jeunes en formation, elle accomplit certainement son rôle. Là où le bât blesse, c'est dans le nombre de jeunes francophones, puisque ces derniers ne sont que 33, ce qui représente 5,5 pour cent des apprenants (chiffres de décembre 2014). Cette proportion est assez éloignée du poids réel de la population francophone. L'administration cantonale compte globalement 8 pour cent d'employés francophones. D'après les statistiques publiées sur le site de la Direction des finances, la langue française était la langue principale de 88 700 résidents permanents de 15 ans et plus en 2012 sur un total de 835 000. Autrement dit, le français est la langue principale de 10,6 pour cent de la population.

En appliquant cette proportion au nombre d'apprenti-e-s, nous pourrions donc avoir 64 jeunes francophones, au lieu des 33 actuels. Il y a donc une réelle marge de progression !

Dans ce contexte, au lieu de chercher à augmenter la part d'apprenants francophones, c'est une place d'apprentissage francophone qui a été supprimée à La Neuveville. A l'heure où le « statu quo+ » alimente les débats dans le Jura bernois et à Bienne, cette « non-reconduction » est pour le moins difficile à comprendre. Il faut également rappeler qu'il est particulièrement difficile pour un francophone de trouver une place d'apprentissage dans le canton de Berne.

C'est pour cette raison que nous demandons au gouvernement d'établir des directives ou tout autre instrument susceptible de soutenir de manière claire l'engagement d'apprenti-e-s francophones dans leurs Directions respectives.

Par ailleurs, alors que la Direction de l'instruction publique veut favoriser le bilinguisme, il est étonnant de constater qu'aucune incitation n'existe pour, par exemple, également former des apprenti-e-s bilingues, ou de favoriser clairement des échanges linguistiques parmi les apprenants.

Dans ce contexte, comment le canton de Berne peut-il demander aux entreprises de faire des efforts en matière de formation duale si lui-même est en situation de sous-représentation des apprenti-e-s francophones dans son administration ?

C'est pourquoi le canton de Berne doit faire les premiers pas à ce sujet et engager des efforts considérables pour rectifier la situation actuelle totalement insatisfaisante. Les apprenti-e-s francophones sont déjà, à Bienne notamment, fortement sous-représenté-e-s dans l'économie privée (7 % dans la santé, 9 % dans la vente, en 2014, pour une population à plus de 40 % francophone). C'est pourquoi le canton devrait, d'une certaine manière, compenser ces lacunes en faisant un effort particulier, afin de contribuer au rééquilibrage de cette proportion. Il en va de la légitimité du canton auprès des acteurs de l'économie privée, de l'équité et de l'égalité des chances entre apprenti-e-s francophones et germanophones et du rôle d'exemple dans la société civile bernoise.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Le gouvernement dispose dans ce cas d'une latitude relativement importante en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs fixés, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de réalisation du mandat. En outre, c'est à lui qu'appartient la décision en dernier ressort.

A fin décembre 2014, l'administration cantonale (hautes écoles exclues) formait, dans 30 professions différentes, 479 jeunes au total, dont 33 francophones.

La formation professionnelle initiale est régie par une législation qui s'applique dans toute la Suisse et les jeunes en apprentissage dans l'administration cantonale sont formés dans le respect de ces règles. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale des différentes professions prescrivent aux entreprises le rapport entre le nombre d'apprentis et le nombre de professionnels qualifiés. Les entreprises sont responsables de la qualité et de la correction de la formation et doivent également pouvoir confier des travaux aux personnes en apprentissage. Le nombre d'apprentis doit donc être proportionnel au nombre d'employés et ne peut pas – comme l'exigent les auteurs de la motion – être mis en relation avec la population résidente d'une région. Un ratio calculé de la sorte permet de comparer l'administration cantonale à d'autres gros employeurs de la région et d'autres cantons. La moyenne au niveau suisse se situe entre quatre et six apprentis par centaine d'employés, ce qui correspond par conséquent à une proportion de 4 à 6 pour cent. Dans le Jura bernois, avec 644 employés à plein temps et 29 apprentis¹, on obtient un ratio de 4,5 pour cent. Ce chiffre montre que l'offre de places d'apprentissage correspond actuellement à la moyenne suisse et contredit ainsi la nécessité de prendre des mesures. A titre de comparaison, les 11 413 emplois à plein temps et 446 places d'apprentissage occupés par des personnes germanophones donnent un ratio inférieur, d'à peine 4 pour cent.

Outre les postes à plein temps du Jura bernois, 475 autres sont occupés par des agents de langue maternelle française. Mais ils sont répartis dans toutes les unités administratives de l'administration cantonale et les tâches à accomplir ont un contenu majoritairement germanophone. Former des apprentis francophones dans cet environnement représenterait un défi très important : il serait d'une part difficile de les former en respectant les consignes applicables au niveau suisse du fait de la rareté des activités à leur proposer exclusivement en français ; il faudrait d'autre part trouver pour ces places d'apprentissage des apprentis à la fois bilingues et disposés à effectuer un long trajet pour se rendre au travail.

Une enquête réalisée auprès des entreprises d'apprentissage a révélé qu'à Bienne, les services mettant au concours des places d'apprentissage d'employé de commerce pour des apprentis francophones ne recevaient que relativement peu de candidatures, la plupart d'entre elles ayant le plus souvent été envoyées par des élèves qui ne remplissaient pas les conditions pour un apprentissage en trois ans. Dans les services situés à Bienne, il est en effet très important que les apprentis parlent la deuxième langue officielle. Or un trop grand nombre d'élèves francophones ne maîtrise pas suffisamment l'allemand pour satisfaire aux exigences du travail au quotidien. Mais ce n'est pas la seule raison pour expliquer la faiblesse du nombre de candidatures appropriées que reçoivent les services cantonaux de Bienne. En Romandie, la valeur accordée à la formation professionnelle initiale est historiquement moindre qu'en Suisse alémanique. 24 pour cent des élèves francophones du canton de Berne vont au gymnase contre 19 pour cent seulement des

¹ Quatre des 33 apprentis francophones mentionnés par les auteurs de la motion travaillent à Bienne.
CONVERT_bdf98ee4ee3841eaab2e71921e327ed9 02.12.2015

élèves germanophones². Une part importante des élèves francophones qui choisissent la formation professionnelle initiale opte ensuite pour un diplôme scolaire, par exemple d'une école supérieure de commerce³. Ce qui a pour conséquence de réduire le nombre de candidats apprentis francophones pour les entreprises de Bienne et du Jura bernois.

Les tâches au contenu francophone appropriées pour un apprentissage ne se trouvent donc pratiquement que dans le Jura bernois, et réaliser l'exigence formulée par les auteurs de la motion aurait pour conséquence de devoir y multiplier considérablement le nombre de places d'apprentissage. Mais avec une augmentation forcée du nombre de places d'apprentissage dans le Jura bernois, il serait impossible à court et à moyen termes de garantir la qualité et le sérieux de ces formations. Le rapport entre le nombre d'apprentis et le nombre de professionnels qualifiés serait en effet déséquilibré. Les ordonnances sur la formation professionnelle initiale et les plans de formation prescrivent les contenus de la formation. Chaque entreprise doit d'une part proposer des activités pratiques concrètes correspondant aux objectifs de performance. Dans le Jura bernois, les unités administratives de petite taille ne sont souvent pas en mesure de mettre en œuvre tous les objectifs évaluateurs. C'est d'ailleurs pour cette raison que, comme le mentionnent les auteurs de la motion, la place d'apprentissage de La Neuveville a dû être supprimée. La qualité de la formation professionnelle est d'autre part importante. Il est exigé des entreprises qu'elles offrent aux apprentis une formation ciblée et axée sur la pratique. Les services doivent donc disposer des ressources correspondantes pour former les apprentis. Il leur faut recruter et former comme formateurs des personnes appropriées pour cette tâche nécessitant beaucoup d'investissement et de motivation. Une formation digne de ce nom est donc chronophage non seulement durant l'étape préparatoire, mais aussi pendant la période de formation elle-même. Le Conseil-exécutif tient d'ailleurs à souligner que l'administration cantonale peut compter sur des formateurs et formatrices très investis dans leur tâche, qui se consacrent avec passion à la formation de la relève. Les formateurs suivent aussi régulièrement des cours de perfectionnement et entretiennent des échanges les uns avec les autres.

Il faut par ailleurs tenir compte du fait que le nombre de jeunes parvenus au terme de la scolarité obligatoire va diminuer jusqu'en 2018 et que, si l'on en croit les prévisions⁴, il ne devrait recommencer à (légèrement) augmenter qu'à partir de 2019. Les services de l'administration cantonale sont régulièrement invités à vérifier s'il ne serait pas possible de créer de nouvelles places d'apprentissage, éventuellement aussi dans de nouvelles branches professionnelles. Vu la situation démographique décrite ci-dessus, l'accroissement du nombre de places d'apprentissage n'est toutefois pas la priorité actuellement. Il est plus important pour l'administration cantonale de préserver, voire d'améliorer, la qualité de la formation qu'elle dispense pour être considérée comme une entreprise formatrice fiable et de qualité, car il s'agit là pour elle de la condition sine qua non pour pouvoir recruter suffisamment d'apprentis à l'avenir encore.

Le contrat d'apprentissage ne fixe certes qu'une langue officielle de formation dans laquelle les jeunes suivent les cours à l'école professionnelle, les cours interentreprises et passent la procédure de qualification. Mais cette consigne ne dit rien sur l'éventuel bilinguisme exercé au quotidien, ni son étendue. Le bilinguisme est présent au quotidien dans l'administration cantonale, y compris pendant la formation professionnelle initiale. A Bienne et à Berne, les apprentis qui sont en contact avec des citoyennes et des citoyens ont l'occasion de pratiquer la deuxième langue officielle. Certains apprentis profitent (pendant leur apprentissage) de stages de deux à trois mois programmés dans un service de l'autre langue officielle. Mais il existe aussi à Berne des services qui prévoient une fois par semaine pour leurs apprentis une brève séquence dans l'autre langue officielle (Französischcafé). Les apprentis bénéficient par ailleurs tous d'une participation aux frais en cas de séjour linguistique et de congés payés allant jusqu'à trois semaines. Les apprentis qui ne disposent d'aucune possibilité d'utiliser l'autre langue officielle dans l'entreprise peuvent effectuer un échange linguistique dans le cadre du projet de l'Association Région capitale suisse. Ces échanges sont organisés et partiellement financés par le Forum du bilinguisme de Bienne via l'Office du personnel. Il est donc infondé de dire qu'aucune incitation n'existe pour former des apprentis bilingues ou favoriser clairement des échanges linguistiques parmi les jeunes.

² Statistiques de la formation du canton de Berne: données de base 2013, section Planification de la formation et évaluation, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, p. 20

³ Statistiques de la formation du canton de Berne: données de base 2013, section Planification de la formation et évaluation, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, p. 24

⁴ Statistiques de la formation du canton de Berne: données de base 2013, section Planification de la formation et évaluation, Direction de l'instruction publique du canton de Berne, p. 17

Soulignons pour finir que sans cesse des places de formation disparaissent ou de nouvelles sont créées. Ainsi, par exemple, trois nouvelles places d'apprentissage ont-elles été créées pour l'été 2015 à Bienne pour des personnes de langue maternelle française. Indépendamment des efforts accomplis par l'administration cantonale (en sa qualité d'entreprise d'apprentissage), la Direction de l'instruction publique a mis sur pied un groupe de travail dans l'objectif de renforcer le marché des places d'apprentissage dans la région de Bienne, notamment pour les apprentis de langue française. Dans ce groupe de travail, le canton de Berne a défini une proposition de marche à suivre avec la section francophone de l'Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle (OSP), le Forum du bilinguisme, la Chambre économique Bienne-Seeland, les écoles professionnelles de la ville de Bienne, l'orientation professionnelle, le Conseil du Jura bernois (CJB), le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne (CAF) et la ville de Bienne.

Le Conseil-exécutif va continuer à l'avenir à inciter l'administration à vérifier en permanence l'offre de places d'apprentissage et à chercher des possibilités pour en créer de nouvelles. Il considère toutefois qu'il n'est à l'heure actuelle pas nécessaire de prendre des mesures supplémentaires et recommande donc le rejet de la motion.

Proposition du Conseil-exécutif :

Rejet

Le président. Wir kommen nun zu Traktandum 24. Es handelt sich um eine Motion von Grossrat Gasser und Mitmotionärinnen und Mitmotionären, die mehr französischsprachige Lernende in der Kantonsverwaltung fordert. Es ist eine Richtlinienmotion, und wir führen eine reduzierte Debatte. Die Deputation wünscht, sich auch dazu äussern zu dürfen. Das wird ihre Präsidentin tun. Damit gebe ich nun zuerst dem Motionär das Wort und frage gleichzeitig, ob die Mitmotionäre auch sprechen möchten. Diese können sich nun eintragen, das haben wir ja neu so geregelt. Herr Grossrat Gasser, Sie haben das Wort.

Peter Gasser, Bévilard (PSA). La Suisse est extrêmement fière de son système d'apprentissage dual, à juste titre. Les autres Etats considèrent d'ailleurs que c'est grâce à cette originalité que notre pays possède un des taux de chômage les plus faibles, en particulier auprès des jeunes. En effet, l'immense avantage de ce système réside dans le fait que le jeune, à l'issue de sa formation, est déjà prêt, opérationnel. Cette employabilité réduit par conséquent grandement les coûts liés à l'engagement de nouveaux collaborateurs. Cela signifie donc que l'apprentissage ne représente pas seulement un coût, mais aussi un investissement, que je me permets d'ailleurs de qualifier de très rentable. Dans sa réponse, le gouvernement nous rend attentifs à la proportionnalité à avoir entre le nombre d'employés et les apprentis. Pour ma part, je considère qu'avoir un rapport de quatre apprentis pour cent collaborateurs est extrêmement faible. Je qualifie même ce chiffre de notoirement insuffisant. De plus, la palette des métiers représentés par les collaborateurs du canton de Berne doit être très vaste, et ce ne sont donc pas que des postes de secrétariat. Les petites entreprises se plaignent régulièrement d'avoir trop de difficultés à former des apprentis, car elles ne peuvent offrir une palette suffisamment large d'activités. Mais, que dire alors du canton, qui, du moins dans la réponse, prétend ne pas pouvoir faire plus, alors qu'il dispose de près de 12 000 collaborateurs? *(Le président signale à l'orateur que la lumière clignote et que son temps de parole est écoulé.)* C'est vraiment très court. *(Hilarité)* Je suis déçu de la réponse gouvernementale parce que, pour faire court, beaucoup de communes ont par le passé acheté du terrain constructible pour le revendre et lutter contre la spéculation. Et bien à mon avis, il vaut mieux avoir trop d'apprentis que de retrouver de nombreux jeunes à l'aide sociale. *(Le président demande à l'orateur de conclure.)* Je voulais en dire plus, ceux qui le veulent pourront le lire.

Le président. Ich habe eine kurze Zwischenfrage. Verschiedene Personen haben sich eingetragen, bei denen ich nicht sicher bin, ob sie als Mitmotionärinnen und Mitmotionäre sprechen möchten oder für ihre Fraktion. Können diejenigen, die jetzt als MitmotionärInnen sprechen wollen, nun bitte nach vorne kommen, damit ich das sehe? Spricht beispielsweise Grossrätin Dunning als Mitmotionärin? Ja. Bitte kommen Sie gleich nach vorne. Zuerst erhalten die Mitmotionäre das Wort, dann die Deputation und anschliessend die Fraktionen. Das haben wir neu so geregelt. Nun hat Frau Grossrätin Dunning als Mitmotionärin das Wort.

Samantha Dunning, Biel/Bienne (PS). La réponse du Conseil-exécutif manque de courage. Je suis déçue de l'argumentation et du manque de volonté du Conseil-exécutif. Le canton de Berne est bilingue et doit donc soigner son bilinguisme, cela passe aussi par la condition des francophones dans notre canton, et ici plus précisément par la place des apprentis francophones. Concernant les apprentissages à Bienne, je ne comprends pas trop votre argumentation: vous dites que les apprentis francophones de Bienne doivent absolument bien connaître la langue alémanique. Mais est-ce que l'on demande la même chose aux Alémaniques? À mon avis, il y a quand même un problème: on demande à des apprentis de première année de déjà parfaitement connaître l'allemand, alors que justement ils sont en apprentissage, ils sont là pour apprendre. Je trouve donc que le canton de Berne pourrait faire un peu plus d'efforts. Vous parlez beaucoup du Jura bernois et de Bienne, mais n'y a-t-il pas de places d'apprentissage francophones par exemple à Berne? C'est à peu près tout ce que je voulais dire en mon nom.

Le président. Von den weiteren Mitmotionären wünscht niemand mehr das Wort. So hat nun Frau Grossrätin Graber das Wort für die Deputation.

Anne-Caroline Graber, La Neuveville (UDC), présidente de la Députation. L'affaiblissement du bilinguisme n'exige aucune imagination. Il suffit de se laisser glisser, comme le dit Denis de Rougemont au sujet de la dictature. C'est forte de cette conviction que la Députation a décidé à l'unanimité de ses membres présents d'apporter son soutien à la motion de Peter Gasser. Dans l'administration cantonale, un des plus grands employeurs du canton, les francophones ne représentent que 5,5 pour cent de l'ensemble des apprentis, alors que le français est la langue principale d'environ 10 pour cent de la population de notre canton. La Députation estime que le Conseil-exécutif devrait promouvoir davantage qu'aujourd'hui l'engagement d'apprentis francophones dans ses Directions respectives. Cela représenterait un signal fort en faveur du maintien du caractère bilingue du canton de Berne, bilinguisme qui relève de ses meilleures spécificités et de son essence-même. En conclusion, la Députation vous recommande vivement d'accepter cette motion ayant valeur de directive, qui laisse une grande marge de manœuvre au Conseil-exécutif dans son application, puisqu'il s'agit d'un domaine relevant de sa compétence exclusive.

Le président. Nun kommen wir zu den Fraktionsvoten, für die SP-Fraktion Herr Grossrat Bernasconi.

Roberto Bernasconi, Malleray (PS). Comme l'a dit le motionnaire, la formation duale est une fierté dans notre pays, et je n'y reviendrai pas. Il est par contre regrettable que le canton n'abonde pas dans le sens de mon collègue Peter Gasser. Même si le nombre de places d'apprentissage dans l'administration est important pour la langue française, il pourrait néanmoins encore être augmenté. C'est même le contraire qui se passe, puisque, à La Neuveville, l'Office des sports du canton a renoncé à continuer de former des apprentis. L'administration cantonale pourrait également prendre exemple sur le privé ou l'administration communale. Dans notre région, trois communes se partagent les tâches de formation, et cela permet d'avoir un meilleur suivi, plusieurs regards, et également un apprenti par année. Cette pratique a également lieu avec un groupe d'entreprises qui se sont mis ensemble pour former des micro-mécaniciens. Ce mode de faire pourrait sans autres être repris par l'administration cantonale, afin d'étoffer la palette d'offres et répondre aux besoins toujours en augmentation des places d'apprentissage. Je vous demande donc de soutenir la motion, car, s'il y a bien un exemple que le canton doit donner, c'est celui de la formation. Le groupe socialiste soutient cette motion à l'unanimité.

Hubert Klopfenstein, Zweisimmen (PLR). Oui, oui, les Romands, on les aime bien, mais on ne les maîtrise pas, on dit à Bienne. Sie jammern immer ein bisschen, die welschen Kolleginnen und Kollegen, aber man nimmt sie auch nicht mehr ganz so ernst. Das darf ich hier als Bieler sagen. In diesem Vorstoss haben wir bezüglich der Ausgangslage falsche Zahlen. Darum mussten wir sie korrigieren. Doch die Antwort der Regierung ist für uns Freisinnige überzeugend, und wir unterstützen ihren Antrag und lehnen den Vorstoss ab. Ich komme zu den Kernsätzen auf Seite 3. Es ist halt so, dass viele französisch sprechende Schüler und Schülerinnen sowie Auszubildende in einer zweisprachigen Verwaltung kein Wort Deutsch lernen wollen. Das habe ich selber erlebt. La grande exception, c'est le maître Bühler, qui est parfaitement bilingue. Aber im Richteramt Biel, wo

ich zehn Jahre tätig war, haben die welschen Stiftinnen und Stifte einfach welsch gesprochen und kein Wort Deutsch. Gab es einmal ein Verhältnis zwischen einer welschen und einem Deutschschweizer Auszubildenden, dann hat er nach einem Jahr perfekt welsch gesprochen, und hat hoffentlich auch noch ein bisschen anderes gelernt. Aber sie hat nach einem Jahr weiterhin kein Wort Deutsch gesprochen. So ist es halt. Die Schlussfolgerung des Regierungsrats ist ja, dass man diese Stellen nur im Berner Jura schaffen könnte. Das können wir doch nicht tun. Wir Freisinnigen wollen doch keine künstliche Befruchtung des Berner Juras und lehnen deshalb diesen Vorstoss ab.

Nathan Güntensperger, Bienne (pvl). Als Bieler habe ich eine gewisse Sympathie für diesen Vorstoss. Ich bin aber als Fraktionssprecher hier und vertrete somit die Meinung der glp-Fraktion. Unseres Erachtens ist die regierungsrätliche Antwort weitgehend schlüssig. Der Regierungsrat ist sich des Problems auch bewusst. Die Ausführungen betreffend die Ausbildungssituation im Berner Jura, sind in unseren Augen umfassend und zeigen die verschiedenen Problematiken auf. Wir sind daher der Meinung, dass eine Überweisung dieser Motion hier grundsätzlich keine Verbesserung der Situation ermöglichen würde.

Bezüglich der Lehrlingsstellen in der Stadt Biel habe ich mich mit der Personalchefin der Stadt unterhalten. Ich wollte wissen, ob innerhalb der Stadt Biel definierte frankophone Lehrstellen bestehen. Nein, das gibt es nicht. Zurzeit entscheidet die Sprache der Lehrlingsverantwortlichen darüber, ob eine Lehrstelle deutsch oder französisch besetzt wird. Das wird wohl auch in den kantonalen Verwaltungsstellen in Biel der Fall sein. Dies zeigt eine Grundproblematik bei der Zuteilung von Lehrstellen in der Verwaltung. Es ist nun einmal nicht wirklich möglich, einen Lehrling in Französisch auszubilden, wenn der Lehrverantwortliche deutscher Sprache ist und umgekehrt.

Ein weiteres Problem in Biel ist, dass von Lehrlingen ohnehin ein gewisser Grad von Zweisprachigkeit verlangt wird, was die Situation für frankophone Lehrstellen in der grössten frankophonen Gemeinde im Kanton Bern zusätzlich erschwert. Wie der Regierungsrat aber ausführt und die Personalchefin der Stadt Biel bestätigt, ist die Erziehungsdirektion mit verschiedenen Organisationen und der Stadt Biel daran, bessere Lösungen zu finden. Aus meinen Ausführungen ist abzulesen, dass die glp-Fraktion, mit Ausnahme von einer Stimme, diesen Vorstoss nicht unterstützen wird.

Jan Gnägi, Jens (PBD). Dieses Anliegen klingt für die BDP-Fraktion sympathisch, und wir begrüßen auch, dass der Regierungsrat beabsichtigt, nach Möglichkeit neue Ausbildungsplätze zu schaffen. Aus unserer Sicht nimmt der Regierungsrat in seiner Antwort umfassend Stellung zur Forderung der Motionäre und legt für uns sehr gut dar, weshalb im Moment kein zusätzlicher Handlungsbedarf gemäss den Forderungen der Motionäre besteht. Wir schliessen uns dieser Argumentation an und lehnen die Motion ab.

Patrick Gsteiger, Eschert (PEV). Je ne vais pas revenir sur les nombreux arguments qui ont déjà été développés par mes prédécesseurs à la tribune, mais je voudrais simplement soulever que former un maximum d'apprentis pour le canton, c'est avant tout un investissement pour l'avenir et non un coût. J'aimerais aussi engager les petites unités administratives à collaborer entre elles pour se mettre à plusieurs pour une formation ad hoc, comme le font d'ailleurs certaines entreprises formatrices dans d'autres branches. Le parti évangélique soutient majoritairement cette motion, qui demande qu'un effort soit fait pour augmenter le nombre d'apprentis francophones. Je vous invite à en faire autant.

Madeleine Amstutz, Schwanden-Sigriswil (UDC). Die Anforderungen an Lehrbetriebe sind hoch. Auch die Lernenden müssen grosse Herausforderungen meistern, um die Aufgaben ihres Lehrbetriebs erfüllen zu können. Dafür ist die Gleichbehandlung aller Lernenden wichtig, und die gesamtschweizerische Gesetzgebung muss eingehalten werden. Qualifizierte Lernende und Berufsleute werden verlangt und nicht Quoten-Lernende. Die SVP ist gegen Quotenregelungen, und die Regierung schreibt ja in ihrer Antwort, dass Anreize geschaffen werden. Der Kanton Bern ist zweisprachig, doch das ist kein Grund, irgendwelche Quoten einzuführen, auch nicht sprachliche. Die grosse Mehrheit der SVP-Fraktion kann der Antwort der Regierung folgen und wird diese Motion ablehnen.

Pierre Amstutz, Corgémont (Les Verts). Les Amstutz se suivent à la tribune, mais ne se

ressemblent pas forcément. Je vais être bref, je ne vais pas répéter les arguments qui ont été présentés en faveur de cette motion. C'est vrai, c'est une motion qui relève de la compétence exclusive du Conseil-exécutif, mais je tiens à souligner ceci: il est très important que le gouvernement établisse des directives pouvant soutenir de façon claire l'engagement d'apprentis francophones dans les différentes Directions. Au nom du groupe des Verts, ils l'ont fait à l'unanimité, je vous recommande d'en faire de même et d'accepter cette motion.

Le président. Ein Mitmotionär hat sich noch gemeldet. Herr Bühler, ist das noch aktuell? – Sie haben als Mitmotionär das Wort, und anschliessend spricht Frau Finanzdirektorin.

Manfred Bühler, Cortébert (UDC). Juste deux, trois phrases. Il s'agit effectivement d'une motion qui a valeur de directive, donc il faut effectivement la remettre dans son bon contexte, mais je tiens ici à souligner l'importance du signal que l'on peut donner au Conseil-exécutif. Je crois que le gouvernement est conscient de l'investissement que représente la formation dans ce canton, et aussi la formation de personnel francophone qualifié. Nous avons besoin de personnel qualifié dans le Jura bernois, à Bienne, qui parle le français, mais aussi dans l'administration centrale à Berne. S'il y a un maximum de voix qui soutiennent cette motion ici aujourd'hui, le Conseil-exécutif se sentira aussi renouvelé dans cette responsabilité, c'est pourquoi je vous invite clairement à soutenir le plus possible ce texte.

Beatrice Simon, directrice des finances. Der Kanton Bern ist mit Abstand der grösste Arbeitgeber in unserem Kanton. Obwohl die Verwaltungstätigkeit hier in der Region Bern konzentrierter ist, hat er auch im Berner Jura 644 Vollzeitstellen und ist damit der zweitgrösste Arbeitsanbieter. Der Regierungsrat ist sich der Verantwortung sehr bewusst, die er mit der Gewährleistung einer qualitativ einwandfreien Ausbildung für Lernende in rund 30 Berufen hat. Lernende bilden übrigens gesamthaft knapp 4 Prozent aller Kantonsangestellten. Im Berner Jura liegt dieser Wert sogar bei 4,5 Prozent.

Mit diesem Anteil muss sich der Kanton Bern im Vergleich mit anderen Arbeitgebern sicher nicht verstecken. Wir legen bei den Ausbildungsplätzen einen sehr grossen Wert darauf, eine qualitativ gute Betreuung zu bieten. Diese ist auch gesetzlich gefordert. Das wollen wir einhalten. Das Bereitstellen von zusätzlichen Lehrstellen verlangt auch zusätzliche Leute, die sich dieser jungen Menschen annehmen. Daher kann der Lernbestand nicht einfach in Relation zur Wohnbevölkerung gesetzt werden, wie die Motionäre vorschlagen, sondern man muss diese Betreuung auf die effektiven Arbeitsplätze beziehen.

Könnte man die Motion erfüllen, diese Plätze schaffen und Betreuungspersonen bereitstellen, würde man noch nicht unbedingt die motivierten und qualifizierten angehenden Lernenden finden. Da haben wir eine Differenz mit den Motionären. In der Praxis gehen nämlich die meisten SchulabgängerInnen lieber einen anderen Weg, als eine Lehre beim Kanton Bern zu machen. Vielmehr wollen Sie schulische Abschlüsse wie Maturität oder Handelsmittelschule erlangen. Zusammenfassend kann ich festhalten, dass die geforderte Quote trotz den guten Absichten der Motionäre, die ich anerkenne, so nicht umgesetzt werden kann. Daher lehnt der Regierungsrat diese Motion ab.

Le président. Nun kommen wir zur Abstimmung über diese Richtlinienmotion. (*Monsieur Gasser demande la parole. Le président lui explique qu'en débat réduit, il n'a droit à la parole une seconde fois que pour transformer sa motion en postulat.*) Wir kommen nun zur Abstimmung über diese Richtlinienmotion. Wer sie annehmen will, stimmt ja, wer sie ablehnt, stimmt nein.

Vote

Décision du Grand Conseil :

Rejet

Oui 53

Non 73

Abstentions 6

Le président. Sie haben die Motion abgelehnt. Damit sind wir am Ende der Geschäfte der Finanzdirektion angelangt. Ich danke Frau Vizeregierungspräsidentin Simon und Ihren

Mitarbeitenden und wünsche Ihnen einen guten Tag. Nun warten wir auf Frau Regierungsrätin Egger, und während dieser Zeit kann ich eine kurze Mitteilung machen. Ich gebe nicht alle Abmeldungen bekannt, besonders dann nicht, wenn sie nur für einzelne Tage gelten. Doch wenn es sich gerade um die ganze Session handelt, ist eine Information sicher angemessen. Erst heute erhielt ich die Mitteilung, dass Herr Grossrat Martin Boss die ganze Novembersession nicht anwesend sein kann. Er ist beruflich in einer Behinderteninstitution engagiert. Diese setzt jetzt gerade ein grosses Bauprojekt um, worin er involviert ist und Verantwortung für einen neuen Standort übernehmen wird. Darum musste er sich abmelden und wünscht uns allen eine gute Session. Wir wünschen ihm gutes Gelingen bei diesem Projekt.